

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
27 août 2019

Date d'affichage
9 septembre 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Séance du 2 septembre 2019

Le lundi 2 septembre 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Catherine BESSON (procuration donnée à Christel DUBOIS), Marlène DEFROIDCOURT (procuration donnée à Jocelyne CASTON).

Etaient absents : Chantal ANDRIES, Didier CHALAS, Fanny MOREL.

Secrétaire de séance : Denis CORNILLON.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE :
Lot 2 - Modification du marché de travaux.

Le Maire rappelle la délibération en date du 4 mars 2019 approuvant les caractéristiques du marché de travaux (Lot 1, 2, 3, 4) et autorisant sa signature pour un montant global de 1 725 368,93 € HT.

Il indique qu'une modification de marché est préconisée dans le cadre d'une évolution technologique et énergétique, à savoir : le remplacement des têtes de lampadaires existants (11 unités) par des têtes de type MOANA LED, évalué à 6 270,00 € HT (7 524 € TTC). Cette modification concerne le lot n°2 et la seule tranche ferme.

Il rappelle les caractéristiques financières du marché s'agissant du lot 2 :

Lot	Entreprise	Tche ferme	optionnelle 1	optionnelle 2	TOTAL
Lot 2	COLAS Réseaux	103 415,00 € HT	103 175,00 € HT		206 590,00 € HT

Le Maire indique que la signature du marché initial autorisée le 4 mars 2019 n'a pas été soumise à l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offre, compte tenu du seuil de procédure et de la procédure adaptée mise en oeuvre. Les modifications de marché n'ont de ce fait pas à être soumises à la CAO. Le Maire n'ayant pas délégation pour les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 180 000 € HT, ni pour les avenants qui s'y rapportent, c'est au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la modification de marché de travaux suivante :

Lot 2 Réseaux secs : COLAS Réseaux

Tranche ferme	Modification Avenant n°1	Augment.	Nouveau montant du marché Tranche ferme
103 415,00 € HT	+ 6 270,00 € HT	+ 6,06 %	109 685,00 € HT

Envoyé en préfecture le 10/09/2019

Reçu en préfecture le 10/09/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 026-212600068-20190902-2019_09_02_1-DE

Tranches ferme et optionnelles	Modification Avenant n°1	Augment.	Nouveau montant du marché Tranche ferme et optionnelles
206 590,00 € HT	+ 6 270,00 € HT	+ 3,03 %	212 860,00 € HT

INDIQUE que le marché global de travaux d'aménagement de la Traverse du village, tous lots confondus, est porté à 1 731 638,93 € HT.

INSCRIT la dépense supplémentaire à l'article 2151 du budget principal.

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER